



Répression croissante dans le contexte du COVID-19

Note d'information du Groupe consultatif du système de solidarité

Avril 2020

La pandémie de COVID-19 et les mesures pour y faire face ont à la fois mis en évidence et exacerbé les injustices structurelles existantes relatives aux inégalités, à la discrimination, à la marginalisation et à la dépossession. Les groupes traditionnellement marginalisés tels que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les migrants et les minorités ethniques sont confrontés à une vulnérabilité accrue face au COVID-19 en raison de l'aggravation de la discrimination préexistante. Pendant ce temps, de nombreux gouvernements cherchent à sauver l'économie et les entreprises au détriment de la population.

Les membres des mouvements sociaux du Réseau-DESC avaient précédemment identifié certaines de ces injustices structurelles dans une Charte commune pour la lutte collective. La répression est considérée comme l'un des problèmes communs auxquels sont confrontées les communautés et les défenseurs des droits humains (DDH) dans le monde entier. Dans le passé, les gouvernements ont souvent utilisé la sécurité nationale et la sécurité publique comme prétexte pour mettre en œuvre des mesures dangereuses qui peuvent être très difficiles à annuler une fois la crise, réelle ou apparente, disparaît.¹

Alors que les États se démènent pour lutter contre la pandémie de COVID-19, plusieurs d'entre eux ont adapté des mesures qui soulèvent de nouvelles préoccupations et qui aggravent les préoccupations existantes concernant la répression de la société civile en général et des DDH en particulier. Les nombreux éloges adressés aux réponses autoritaires et très restrictives à la

¹ Cela par exemple a été visible après les attentats du 11 septembre aux États-Unis, qui ont conduit à une série de mesures dangereuses mises en œuvre au nom de la sécurité. Un grand nombre de ces mesures sont toujours en place.



pandémie de COVID-19, comme constituant les solutions les plus efficaces, est une source de préoccupation à court, moyen et long terme.

Afin de réduire la propagation du virus, la plupart des gouvernements ont introduit des couvre-feux ou même des confinements, hormis quelques exceptions justifiant le déplacement. De même, dans de nombreux endroits, il existe des restrictions sur les rassemblements afin de limiter la contagion. De telles restrictions imposées aux droits humains sont autorisées en vertu du droit international si elles sont prévues par la loi et si elles sont nécessaires et proportionnées. Cependant, il y a eu des exemples inquiétants où ces restrictions ont été utilisées comme prétexte pour réprimer les manifestants critiquant les régimes² ou pour cibler des groupes marginalisés et vulnérables de manière discriminatoire.³ De même, les couvre-feux et les confinements ont entraîné une militarisation accrue des communautés et un recours excessif à la force pour garantir la mise en œuvre de ces mesures.⁴

Dans certains pays, les confinements sont appliqués par la police ou l'armée et, dans certains cas, des acteurs non étatiques tels que des groupes armés ou le crime organisé ont imposé leurs propres confinements et couvre-feux.⁵ Une militarisation accrue a tendance à avoir des effets disproportionnés sur les femmes, les laissant plus vulnérables à la violence sexospécifique. Outre les préoccupations immédiates, ces limitations de déplacement et de rassemblement ont également créé des difficultés pour accéder à la nourriture en raison de la pénurie, de la thésaurisation et de la fermeture, parfois violente, des marchés traditionnels. Pour cette raison, les DDH, comme de nombreuses autres personnes, ont des difficultés à subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille.

2 Par exemple, au Niger, le gouvernement a interdit les rassemblements de plus de 1 000 personnes. Cependant, une manifestation avec beaucoup moins de participants a été violemment dispersée et les dirigeants arrêtés.

3 <https://www.theguardian.com/world/2020/apr/01/ugandan-police-accused-of-abusing-lockdown-laws-after-lgbt-arrests>

4 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/philippines-president-duterte-shoot-to-kill-order-pandemic/>

5 Au Guatemala, des groupes parallèles rodent dans les rues pendant le confinement. De même, au Brésil et au Salvador, le crime organisé a décidé d'appliquer les couvre-feux dans les communautés qu'il contrôle.



Pendant la pandémie, il est primordial d'avoir accès à des informations fiables sur comment protéger votre santé. Cependant, dans de nombreux États autoritaires, la confiance du public dans les informations fournies par le gouvernement est souvent faible. Parallèlement, des journalistes et des dénonciateurs ont été pris pour cible et sont victimes de censure pour avoir dénoncé des lacunes dans les réponses des États ainsi que la corruption liée à la crise du COVID-19. Ils subissent souvent des représailles telles que des campagnes de diffamation, des accusations criminelles ou la perte de leur emploi.⁶⁷ De même, les médias sociaux et les moteurs de recherche en ligne ont parfois été censurés, en limitant par exemple les recherches sur des mots clés spécifiques et les DDH ont été interrogés⁸ ou détenus⁹ en rapport avec des messages publiés sur des médias sociaux concernant le COVID-19. Certains pays ont imposé des peines sévères pour avoir diffusé de fausses informations relatives à la pandémie.

Les DDH sont couramment sous surveillance d'État, néanmoins, de nombreux États ont cherché à augmenter les compétences de surveillance et de collecte de données afin de suivre la propagation du virus. Un grand nombre de ces compétences sont intrusives et pourraient être dangereuses entre les mains des gouvernements répressifs.¹⁰

Les gouvernements utilisent également la crise sanitaire actuelle pour élargir leurs pouvoirs répressifs. Dans certains cas, cela s'est produit par le biais de prises de pouvoir ou de la déclaration d'états d'urgence indéfinis, en éliminant ainsi les mécanismes d'équilibre existants sur le pouvoir

6 <https://www.omct.org/es/human-rights-defenders/urgent-interventions/guatemala/2020/04/d25772/>

7 <https://rsf.org/en/censorship-and-attacks>

8 <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/nurcan-baysal-investigated-social-media-posts-covid-19-and-prison-conditions#case-update-id-11285>

9 <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/arbitrary-detention-human-rights-defender-mohsen-bahnasi-amid-growing-covid-19-concerns>

10 <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/covid-19-surveillance-threat-to-your-rights/>



gouvernemental¹¹ ou en supprimant les protections des droits existantes sous prétexte d'avoir besoin de pouvoirs d'urgence supplémentaires pour faire face à la crise.¹²

De même, certains utilisent la distraction créée par la crise sanitaire pour supprimer des mesures de protection environnementale ou adopter des lois impopulaires.¹³

Il existe également une préoccupation globale concernant les populations incarcérées en général, et notamment les DDH incarcérés. Il est difficile, voire impossible, pour les personnes incarcérées de suivre de nombreuses recommandations relatives à la gestion du coronavirus. De nombreuses prisons sont surpeuplées et ont de mauvaises conditions sanitaires qui pourraient compromettre la santé des détenus dans des circonstances normales, et encore plus lors d'une pandémie. Les DDH incarcérés sont souvent exposés à un risque élevé de contracter le virus COVID-19 étant donné que certains souffrent d'une mauvaise santé et qu'ils se voient parfois refuser l'assistance médicale nécessaire.¹⁴

La criminalisation et les fausses accusations contre les DDH qui poursuivent leur travail légitime en faveur des droits humains sont monnaie courante. L'incarcération pendant une pandémie pourrait, en plus de violer leur droit de défendre les droits humains, constituer une nouvelle violation de leur droit à la santé. De même, de nombreux tribunaux étant fermés ou fonctionnant à faible capacité pendant la crise, certains DDH sont confrontés à des détentions provisoires d'une durée indéterminée en violation de leurs droits à une procédure régulière. Alors que certains pays ont pris des mesures pour libérer certains détenus, principalement des détenus non violents, dans de nombreux cas ces mesures ne semblent pas avoir inclus de DDH.¹⁵

11 <https://www.theatlantic.com/ideas/archive/2020/03/when-disease-comes-leaders-grab-more-power/608560/>

12 <https://www.rollingstone.com/politics/politics-news/doj-suspend-constitutional-rights-coronavirus-970935/>

13 https://www.huffpost.com/entry/pipeline-protest-laws-coronavirus_n_5e7e7570c5b6256a7a2aab41

14 <https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/release-unjustly-imprisoned-human-rights-defenders-amid-covid-19-outbreak>

15 <https://www.frontlinedefenders.org/en/statement-report/imprisoned-iranian-human-rights-defenders-should-be-freed-amidst-covid-19-outbreak>



Les DDH ayant besoin de protection sont également confrontés à de graves vulnérabilités. En raison des couvre-feux, des confinements et des restrictions de déplacement afin d'empêcher la propagation du virus, les DDH ont été ciblés à leur domicile par des auteurs de violations qui peuvent plus facilement déterminer leur emplacement.¹⁶ La fermeture des frontières a créé des obstacles pour les DDH cherchant à déménager à l'étranger en raison de graves menaces imminentes pour leur sécurité. De même, il est devenu plus difficile de se cacher dans leur propre pays en raison des pouvoirs accrus de surveillance des gouvernements dans de nombreux pays. En outre, les DDH ne sont pas toujours en mesure d'accéder aux mesures de protection déjà limitées qui étaient à leur disposition. Par exemple, les DDH dont le mandat d'arrestation n'a pas été exécuté ne peuvent verser de caution en raison de la fermeture des tribunaux.

Nos exigences

- **Les États ne doivent pas utiliser la crise relative à la pandémie de COVID-19 pour accroître leur pouvoir répressif.** Toute limitation des droits humains doit être prévue par la loi, être nécessaire et proportionnée, et être limitée dans le temps. De même, **les États doivent chercher à atténuer l'impact de ces mesures sur les communautés vulnérables et ceux qui les défendent.**
- **L'accès à des informations fiables et la liberté d'expression devraient être garantis.** Toute mesure de surveillance doit être la moins intrusive possible pour atteindre son objectif et doit être accompagnée d'une supervision suffisante et indépendante.
- **Les défenseurs des droits humains, y compris les journalistes, qui sont incarcérés ou risquent d'être placés en détention provisoire pour avoir exercé leur droit à la défense des droits devraient être libérés immédiatement** afin d'éviter de nouvelles violations de leurs droits humains.

¹⁶ <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/23/colombian-groups-exploiting-coronavirus-lockdown-to-kill-activists>



- De même, les États doivent garantir le maintien et l'expansion de la protection existante des défenseurs des droits humains, y compris l'accès à une procédure régulière.